

Paris, le lundi 10 septembre 2012

COMMUNIQUÉ

Election des membres du Bureau du Conseil national de l'Ordre des pédicures-podologues

Suite aux élections nationales de juin dernier renouvelant par moitié ses membres, le Conseil national de l'Ordre des pédicures-podologues a élu son nouveau bureau le vendredi 7 septembre 2012. Bernard BARBOTTIN, président depuis la création de l'Ordre en 2006 n'a pas souhaité se représenter à ce poste et c'est Eric PROU, jusqu'alors secrétaire général qui a été élu président.

Le bureau du Conseil national de l'Ordre se compose désormais comme suit :

Président :	Eric PROU
Vice-président délégué en charge des relations internationales :	Philippe LAURENT
Vice-président en charge des relations avec les Conseils régionaux :	Jean-Louis BONNAFÉ
Vice-présidente en charge de la communication :	Annie CHAUSSIER-DELBOY
Vice-président en charge de l'exercice professionnel	Xavier NAUCHE
Secrétaire général :	Bernard BARBOTTIN
Trésorier général :	Pierre ICHTER

Pour rappel :

Démographie :

Au 1^{er} septembre 2012, la profession compte 11 660 pédicures-podologues inscrits au Tableau de l'Ordre, dont 11 605 pédicures-podologues et 55 sociétés. 100% des professionnels libéraux sont inscrits à l'Ordre et 99,8% des professionnels salariés. Sur les 11 605 pédicures-podologues cotisants, il y a 26 retraités, donc 11 579 actifs. Parmi les actifs, 11 062 professionnels travaillent en activité libérale exclusive (96% libéraux), 125 professionnels en activité salariée exclusive, 30 dans le service public et 95 dans le privé (1% salariés) et enfin 392 en activité mixte (3% mixtes). La répartition par sexe est de 66.80% de femmes et 33.20% d'hommes. En 2012, la profession compte 12 467 cabinets, 10 385 « cabinets principaux » et 2082 « cabinets secondaires ».

Définition du métier :

Le pédicure-podologue intervient sur les manifestations des affections cutanées, statiques et dynamiques du pied, et leurs interactions avec l'appareil locomoteur, à partir d'un diagnostic qu'il a préalablement établi, dans le domaine de la pédicurie-podologie. Le pédicure-podologue prescrit, confectionne ou adapte des dispositifs médicaux podologiques externes applicables au niveau du pied. Il prescrit et applique des topiques et des pansements. Le pédicure-podologue réalise des activités en matière de prévention, de formation, d'éducation et de recherche.

Contact :

Camille COCHET

T. : 01 45 54 53 79 - mob. : 06 33 03 24 77

camille.cochet@cnopp.fr